

Candidatures ouvertes pour le label Ville des zones humides de la Convention de Ramsar



Les candidatures pour le label "Ville des zones humides de la convention de Ramsar" sont ouvertes. Découvrez le calendrier.

Le **troisième appel à candidatures pour le Label « Ville des zones humides accréditée par la Convention de Ramsar »** vient d'être lancé par le secrétariat de la Convention de Ramsar.

Ce label concerne les villes ayant sur leur territoire un site Ramsar ou une autre zone humide importante, et qui ont mis en place dans leur aménagement des politiques exemplaires de gestion durable de ces milieux précieux et fragiles.

Le réseau mondial compte aujourd'hui [43 villes labellisées pour leur engagement en faveur de la préservation des zones humides](#), dont 6 villes françaises.

Cette troisième édition est réservée, comme précédemment, aux villes ayant sur leur territoire (ou à proximité immédiate) tout ou partie d'un site Ramsar.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le Centre de Ressources Zones Humides.

- **Les projets de dossiers doivent être envoyés par mail au plus tard le vendredi 29 septembre 2023**
- **Les dossiers complets finalisés doivent être envoyés au plus tard le 6 octobre 2023**

Liens utiles

[En savoir plus sur "zones-humides.org"](https://zones-humides.org)